

LIÈGE

LES PETITS MARCHÉS DE NOËL EN PROIE À LA PANIQUE

Depuis début décembre, des inspecteurs du travail réalisent une série de contrôles emploi sur des petits marchés de Noël du pays.



LUC GOCHEL
Journaliste

Plusieurs organisateurs de petits marchés de Noël alternatifs, mais aussi des exposants et des artistes présents sur les lieux, ont reçu récemment la visite d'inspecteurs du travail, et certains même du fisc, pour contrôler s'ils étaient bien en ordre. « Ils demandent vos papiers d'identité, votre statut et à quel titre vous êtes présents sur ce marché », nous explique l'un d'entre eux. « Et après, ils vérifient aussi si vous tenez bien un livre de caisse. »

Renseignements pris auprès du Service Fédéral Em-

ploi, on se montre peu loquace : « On ne peut malheureusement pas communiquer sur des enquêtes en cours de l'inspection du travail », lance Anne-Cécile Wagner, la porte-parole du SPF Emploi. Confirmant

”

« Sur les 21 stands prévus, deux viennent déjà de décliner l'invitation par peur des contrôles »

Vincent Cotteleer
ASBL LE HANGAR

par le fait même qu'elles ont bien lieu en ce moment.



Les inspecteurs du travail ciblent les exposants des petits marchés de Noël. © Photo générée par IA

Réponse quelque peu similaire du côté du SPF Fiscalité, même s'il ne semble pas y avoir d'opérations spécifiques. « Nous visitons chaque année un certain nombre d'événements, de foires, mais également des marchés de Noël sur tout le pays. Le but est de faire remarquer aux tenanciers de stands belges et étrangers leurs obligations fiscales et de constater d'éventuelles infractions », explique Florence Angelici.

CERTAINS DÉCLINENT

Ces inspecteurs du travail ne semblent pas descendre sur les grands marchés de Noël comme ceux de Liège, de Bruxelles ou de Charle-

roi où la plupart des exposants sont des commerçants bien établis. Mais bien sur les plus petits organisés par différentes ASBL.

« C'est un peu la panique sur tous ces petits marchés », nous confie Vincent Cotteleer qui va en ouvrir un ce week-end au sein de l'ASBL liégeoise Le Hangar. « Sur les 21 stands prévus, deux viennent déjà de décliner l'invitation par peur des contrôles, explique-t-il. Et pourtant, le secteur associatif n'en a jamais autant eu besoin. D'habitude, j'ai une trentaine de demandes d'exposants et cette année, ils étaient soixante ! »

En cause, les dernières mesures prises par les diffé-

rents gouvernements et la réduction drastique des subsides au secteur culturel. « Beaucoup d'acteurs de ce secteur se retrouvent aujourd'hui au chômage comme les musiciens, les peintres, les comédiens », reprend notre interlocuteur. « Et ils essayent de boucler leurs fins de mois comme ils peuvent. »

La mesure semble donc particulièrement mal perçue sur le terrain. Mais le ministre chargé de la lutte contre la fraude sociale, Rob Beenders (Vooruit), a quant à lui persisté ce mardi à la Chambre en annonçant un durcissement des amendes en la matière (voir ci-dessous). ■

Des amendes bientôt plus lourdes en cas de fraude sociale

Les amendes imposées en cas de fraude sociale seront durcies l'an prochain. La commission Affaires sociales de la Chambre a en effet approuvé ce mardi un projet de loi en ce sens. Porté par différents ministres dont celui en charge de la lutte contre la fraude sociale Rob Beenders, ce nouveau texte réduit la marge de manœuvre laissée au juge en cas d'infraction au Code pénal social avec un facteur aggravant.

En clair, si l'infraction a été commise « sciemment et volontairement », ou si elle s'est

accompagnée d'une quelconque menace ou violence à l'égard d'un inspecteur, le juge devra infliger une amende au moins égale à 50 % du montant maximum prévu par le Code. « Ceux qui abusent sciemment du système le sentiront passer. On renforce ainsi le signal selon lequel la fraude est inacceptable », a souligné le ministre Rob Beenders.

Parallèlement, les décimes additionnels sont augmentés, pour que les amendes pénales et administratives soient plus dissuasives. Cela concerne de



Rob Beenders (Vooruit) combat la fraude sociale. © Belga

manière générale toutes les amendes fixées par la loi avec des décimes additionnels, qui gonfleront « de 25 % » pour suivre l'augmentation du coût de la vie, note le cabinet du ministre. ■

COMMENT ÊTRE EN ORDRE ?

1 Si vous êtes indépendant complet ou à titre complémentaire, vous devez tenir un carnet de vente et bien noter le moyen de paiement de chaque vente. Ensuite, tout déclarer via votre comptable ou Accountable.

2 Si vous êtes chez Smart, vous devez :
> Créer un contrat de travail qui vous couvre pour un minimum salarial de minimum 150 euros par jour. Vous n'êtes pas obligé de l'avoir avec vous sur place mais vous devez **ABSOLUMENT** le faire **AVANT** le début de l'événement.

> Après le marché, vous devez faire un encaissement sans facturation et verser l'argent perçu pour couvrir vos contrats de travail du marché. Si vos ventes ne couvrent pas le montant des contrats de travail et que vous n'avez pas de budget sur votre activité, vous devrez malheureusement mettre de votre poche pour ne pas être en litige avec Smart.

3 Si vous êtes au chômage et que vous touchez des allocations, vous devez avoir coché votre journée et avoir votre carte bleue sur vous.

DEUX CONSEILS

Vous devez aussi savoir combien d'articles vous avez sur votre stand et connaître vos prix qui doivent tous être clairement affichés et répertoriés dans votre carnet.

Notez bien toutes vos ventes, même celles en cash.

« Si le contrôleur trouve un truc louche, il cherchera jusqu'à ce qu'il trouve et les conséquences peuvent être lourdes : amendes, suspensions des allocations, voire un procès devant le tribunal », concluent-ils. ■